PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue St-Omer à Lévis, **le jeudi trente et un (31) octobre 2019 à 18h15**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

-ORDRE DU JOUR-

************* PÉRIODE DE QUESTIONS *************

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** ***en début*** ***de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2020

4. Adoption du Programme des immobilisations 2020-2029

5. Autorisation d'acquérir auprès de Paquet Mitsubishi deux (2) véhicules de service hybrides rechargeables de marque Mitsubishi Outlander PHEV pour le service de l'exploitation

6. Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019

7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée

---

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-148-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du jeudi 31 octobre 2019 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

---

2. Période de questions
Aucune

---

3. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2020

RÉSOLUTION 2019-149-

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « *une société dépose pour adoption avant le 1er novembre de chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget* » ;

ATTENDU les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la STLévis débutant le 1er janvier 2020 préparées et présentées par la Directrice des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le dépôt des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2020, au Conseil de la Ville de Lévis pour adoption;

QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « *s'il n'est pas adopté au 1er janvier, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté* ».

Adoptée.-

---

4. Adoption du Programme des immobilisations 2020-2029

RÉSOLUTION 2019-150-

ATTENDU l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), la Société de transport de Lévis doit produire chaque année un programme de ses immobilisations pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique;

ATTENDU QUE conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), « *la société transmet, pour approbation, le programme à la ville au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise* » et « *qu'elle en transmet également copie au ministre au plus tard à la même date* »;

ATTENDU le Programme des immobilisations 2020-2029 au montant de 328 636 000 $ préparé et présenté par la Directrice des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Programme des immobilisations 2020-2029 au montant de 328 636 000 $;

QUE, conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), le Programme des immobilisations 2020-2029 soit transmis, pour approbation, à la Ville de Lévis, et transmis également au ministre des Transports du Québec.

Adoptée.-

---

5. Autorisation d'acquérir auprès de Paquet Mitsubishi deux (2) véhicules de service hybrides rechargeables de marque Mitsubishi Outlander PHEV pour le service de l'exploitation

RÉSOLUTION 2019-151-

ATTENDU QUE la résolution 2019-007 autorisant la direction générale à effectuer un appel d'offres public pour l'acquisition de deux (2) véhicules de service hybrides rechargeables;

ATTENDU QUE la Société privilégie l'électrification graduelle de sa flotte de véhicules, conformément aux orientations gouvernementales et parce qu'ils procurent un avantage économique et environnemental;

ATTENDU QUE ce projet d'acquisition est inscrit au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société, qui a été approuvé par la résolution 2018-173 le 22 novembre 2018;

ATTENDU QUE ce projet d'acquisition est admissible à une subvention à hauteur de 85% dans le cadre de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur à l'exploitation, de la Direction des Finances à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction à accorder à Paquet Mitsubishi le contrat d'acquisition de deux (2) véhicules de service hybrides rechargeables de marque Mitsubishi Outlander PHEV 2020 pour le service de l'exploitation du réseau au montant de 81591.90 $ (avant taxes).

Adoptée.-

6. Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019

RÉSOLUTION 2019-152-

ATTENDU l'entrée en vigueur le 19 avril 2018 de la *Loi 155 modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*;

ATTENDU QU' en vertu de cette loi, l'auditeur externe de la Ville, soit la firme Mallette a maintenant l'obligation de réaliser également l'audit financier des personnes morales liées, dont la Société de transport de Lévis, pour l'exercice pour lequel il a été nommé;

ATTENDU QUE le contrat de services professionnels d'audit des états financiers 2016-2017-2018 de la Société de transport de Lévis octroyé à la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L. (résolution 2016-201) est venu à échéance;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie le contrat de service professionnel d'audit des états financiers de la Société de transport de Lévis pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 à la firme Malette S.E.N.C.R.L. pour un montant total de 14 000 $ plus les taxes applicables.

Adoptée.-

---

7. Période de questions
Aucune

---

8. Levée de l’assemblée

RÉSOLUTION 2019-153-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE l’assemblée soit levée.

_____	_____
Le président,	**Le secrétaire,**
Mario Fortier	**Jean-François Carrier**